

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°2022-378**  
**Référence Nomenclature n°8.2**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE FIRMINY**

**Direction en charge : Relations Citoyennes et Attractivités Territoriales**

**Service en charge : Animation Sociale**

**Objet : Conventions de partenariat entre la Ville de Firminy et les établissements scolaire du 2<sup>nd</sup> et 3<sup>ème</sup> degré de la commune de Firminy**

Vu l'appel à projets départemental Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA) Loire, au titre de l'année 2022, qui finance les actions s'inscrivant parmi les trois objectifs stratégiques suivants, définis au niveau régional :

- 1) Renforcer la prévention et agir sur la précocité des consommations ;
- 2) Soutenir le développement de dispositifs de réduction des risques et des dommages adaptés aux publics et aux territoires ;
- 3) Soutenir la mise en œuvre de programmes de sensibilisation et de formation spécifique à la thématique addictive.

Considérant la nécessité d'articuler les actions et réseaux d'acteurs en faveur de la jeunesse dans le cadre du plan de mandat et de la future Convention Territoriale Globale,

Considérant que la Ville de Firminy est membre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, qui regroupe les Communes d'Unieux, Fraisses, Saint-Paul-Cornillon, Çaloire et Firminy ; qu'elle assure l'animation de ce dispositif et poursuit, depuis 2020, une politique dynamique tant sur le volet prévention que sur la sécurité et tranquillité publique ; que plusieurs projets de la Commune de Firminy ont été présentés et réaffirmés lors des différentes instances partenariales,

Considérant que le projet « Ciné-théâtre de sensibilisation aux conduites addictives à destination des familles » va être reconduit en 2023,

Considérant que dans le cadre de l'appel à projets MILDECA 2022, un partenariat est nécessaire entre la Commune et les collèges et lycées de Firminy pour l'intervention des secteurs jeunes de la Maison Pour Tous et du Centre d'Animation de Firminy Vert, afin de favoriser une action plus globale en direction de la jeunesse durant l'année scolaire.

Et vu les projets de Convention de partenariat tels que rapportés en annexe.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver les Conventions de partenariat pour l'intervention auprès des établissements publics du 2<sup>nd</sup> et 3<sup>ème</sup> degré de la Commune de Firminy dans le cadre de la MILDECA au titre de l'année 2022-2023,
- Approuver l'élargissement des modalités d'intervention des secteurs jeunes établi sur les conventions à intervenir à court terme auprès des collèges de Firminy et à moyen terme auprès des lycées de Firminy.
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

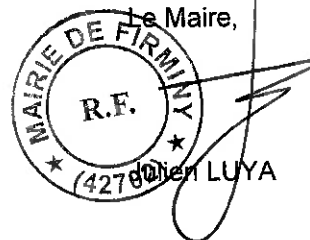
**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°2022-378**  
**Référence Nomenclature n°8.2**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** les Conventions de partenariat pour l'intervention auprès des établissements publics du 2<sup>nd</sup> et 3<sup>ème</sup> degré de la Commune de Firminy dans le cadre de la MILDECA au titre de l'année 2022-2023,
- **APPROUVE** l'élargissement des modalités d'intervention des secteurs jeunes établi sur les conventions à intervenir à court terme auprès des collèges de Firminy et à moyen terme auprès des lycées de Firminy.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

Ont signé au registre les membres présents.

Firminy, le 05 Décembre 2022

Le Maire,  
  
Monsieur LUYA

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE FIRMINY**

**SEANCE DU LUNDI 05 DECEMBRE 2022**

**Objet : Conventions de partenariat entre la Ville de Firminy et les établissements scolaire du 2<sup>nd</sup> et 3<sup>ème</sup> degré de la commune de Firminy**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 29 Novembre 2022, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Lundi 05 Décembre 2022 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

**PRESENTS :**

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe (à partir de 18h14), Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADDO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 18h10), M. CHANUT Robert (à partir de 18h20), Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, Mme BERTOLETTI Christiane (à partir de 18h32), M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, M. DUMOND Jean-Claude (jusqu'à 19h58), M. PETIT Marc, M. MENDES José, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

**POUVOIRS :**

M. CHALAND Christophe (jusqu'à 18h14) à M. MADDO Patrick, Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 18h10) à Mme PINEL ROCHE Arlette, M. CHANUT Robert (jusqu'à 18h20) à M. ROBERT Loïc, M. ZEDDA Marc à Mme CAMOSSO Jacqueline, Mme BERTOLETTI Christiane (jusqu'à 18h32) à Mme MOUNIER Béatrice, Mme CREGO Tiffanie à Mme GUILLOT Laëtitia, M. DUMOND Jean-Claude (jusqu'à 19h58) à M. CELLE Denis, Mme PORTAILLER Chantal à M. LEVET Vincent, Mme PERRON Julie à Mme TAING Claire.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme CAMOSSO Jacqueline.

**PERSONNEL ADMINISTRATIF :** M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,  
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	29
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33

